agriculture et environnement

N°126 | JUIN 2014

Édito – Le prix de l'impunité

Le 28 mai dernier, un acte de vandalisme a été commis en plein cœur du Limousin. Non pas contre de prétendues variétés de colza, de maïs ou de vignes transgéniques, mais contre de simples pommiers. Pendant la nuit, 1600 petits arbres résistants à la tavelure, plantés il y a tout juste un mois et n'ayant jamais été traités, ont en effet été totalement détruits. De même, 180 pommiers adultes de variété golden ont été saccagés. Les fanatiques n'ont laissé aucune revendication, si ce n'est un panneau tagué « pseudo-agriculteur, halte aux pesticides ». Le même jour, une cinquantaine de militants de la Conf' ont pénétré dans une propriété privée –la Ferme des mille vaches– pour procéder à une « opération de démontage » de la salle de traite. Qu'importe que le tribunal administratif d'Amiens ait rejeté leur demande de suspension du permis de construire délivré l'an dernier ! Ces militants prétendent « incarner » le droit. Huit jours auparavant, une horde de voyous, liée au même réseau d'amis de José Bové, avait saccagé –également de nuit– plus d'un hectare d'essais agricoles mis en place par le Centre technique des oléagineux (Cetiom) dans le cadre de programmes d'expérimentation de nouveaux itinéraires agronomiques. Là encore, ces talibans modernes prétendaient agir au nom de leur « droit » ; à l'instar de leur maître, José Bové, qui a détruit durant ce même mois de mai une parcelle de maïs OGM, plantée alors que la loi le permettait encore.

Des pommiers détruits, des essais piétinés, du matériel agricole démonté, du maïs arraché… Mais aucun procès ni aucune sanction. Bien au contraire ! Ces actions s'inscrivent dans un contexte de mise en cause constante des pesticides par la nouvelle ministre de l'Environnement, Ségolène Royal… lorsqu'elles ne sont pas ouvertement saluées par certains responsables politiques ! Et pendant que cette « voyoucratie » se développe, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, ne trouve rien de mieux que de convoquer la presse pour exhiber ses cinq ruches installées dans les jardins de la rue de Varenne. Ou de visiter, tout sourire face aux caméras, une exploitation agricole pour présenter son « plan de lutte contre les cambriolages et les réseaux criminels ». La belle histoire !

En réalité, le ministre fait bien peu pour stopper ces réseaux criminels, et encore moins pour arrêter les agissements délictueux de ses alliés politiques, membres de la Conf' et des Verts. Pire, il laisse faire, alors que ce climat délétère n'est pas sans rapport avec la hausse du vote FN dans le milieu rural. À croire que l'analyste politique Éric Zemmour n'a pas tort lorsqu'il affirme que l'Élysée rêve d'un Front national fort. Totalement impuissant face à la crise économique, François Hollande ne peut en effet prétendre à sa réélection que s'il provoque un 21 avril 2002 à son avantage. C'est-à-dire s'il se présente au second tour des élections de 2017 face à Marine Le Pen. Pour réussir son pari machiavélique, deux conditions sont requises : obtenir des Verts qu'ils ne présentent pas de candidat en 2017 et assister encore longtemps au lamentable spectacle que livre l'opposition républicaine.

Est-il donc étonnant que la France poursuive sa désintégration économique ? Rien qu'en avril, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant pas du tout travaillé a progressé de 14800, atteignant 3626500, alors que le nombre total de demandeurs d'emploi a dépassé les 5,2 millions. De même, est-il surprenant de voir des secteurs entiers de l'agriculture française, agroécologique ou non, s'enfoncer chaque jour davantage dans la crise ?

▪ Gil Rivière-Wekstein

OGM

Quand les magistrats font de la « science citoyenne »

Le 14 mai dernier, la Cour d'appel du tribunal de Colmar a confirmé le caractère délictueux de l'opération de destruction d'une parcelle de vignes transgéniques, conduite le 15 août 2012 par 54 militants proches de la Confédération paysanne. Comble de l'absurde, elle a dispensé ces derniers de toute peine !

Alors que les prévenus ont bel et bien été reconnus coupables de « violation de domicile », le président de la Cour d'appel, Bernard Meyer, et les deux magistrats présents à ses côtés, ont justifié leur décision en suivant à la lettre la logique développée par l'avocat des Faucheurs, Maître Tumerelle. Condamnés pour « délit de destruction d'une parcelle de culture OGM autorisée » lors du précédent procès, les prévenus ont convaincu ces derniers de « l'illégalité réglementaire » de l'expérimentation. Impossible donc de les condamner pour destruction d'un essai autorisé, a plaidé Maître Tumerelle. Logique implacable, reprise par la Cour…

Certes, comme le rappelle Christophe Noisette, militant anti-OGM et responsable de l'association →

Reproduction interdite sauf autorisation écrite de l'éditeur. Amos prospective | 2 bis rue Dupont de l'Eure | 75020 Paris | T-F 01 48 00 06 12 | www.agriculture-environnement.fr | infos@agriculture-environnement.fr

Inf'OGM, « *la Cour n'a pas dit qu'il y avait un risque. Elle s'est bien gardée d'un tel jugement.* » Elle aurait simplement estimé « *qu'un certain nombre d'études d'impact n'étaient pas dans le dossier. Et que les données fournies par l'Inra dans son dossier ne sont pas étayées.* » Qu'Inf'OGM vienne à la rescousse du juge de Colmar n'est pas très surprenant : l'association est actuellement présidée par Bénédicte Bonzi, qui fait partie des 54 prévenus ! Aujourd'hui, non moins de cinq des onze administrateurs d'Inf'OGM sont d'ailleurs des Faucheurs d'OGM.

Contrairement à ce que laisse entendre Christophe Noisette, la Cour ne s'est pas contentée de rendre un jugement sur l'aspect réglementaire de l'autorisation : elle a émis un jugement clairement scientifique, estimant que « *c'est par une erreur manifeste d'appréciation des risques inhérents à l'opération litigieuse que l'autorité ministérielle a autorisé cette dernière* ».

Or, l'appréciation des risques est du ressort du Haut Conseil des Biotechnologies (HCB), qui a remis ses conclusions le 15 mars 2010. Le comité scientifique du HCB aurait donc mal apprécié le risque, puisqu'il a validé l'essai. « *Dans l'état actuel des connaissances, compte-tenu des caractéristiques des OGM disséminés, de la taille de l'expérimentation et des mesures préventives adaptées, le comité scientifique du HCB considère que l'expérimentation telle qu'elle est décrite dans le dossier ne présente pas de risques identifiables pour la santé humaine ou animale ou pour l'environnement* », conclut l'avis que conteste la Cour de Colmar.

Le président Bernard Meyer a-t-il lu ce document ? On peut se poser la question puisque dans l'arrêt de la Cour, il s'inquiète d'un essai effectué en milieu non confiné, « *pouvant ainsi générer une dissémination dans son environnement immédiat* ». Or, cette question a été traitée par le HCB, qui conclut que l'essai est « *conduit de telle façon qu'il n'y ait pas de dissémination hors du site d'expérimentation, pendant et après celle-ci* ».

Cette mise en cause directe du travail d'évaluation des risques que

fournissent les experts du HCB par les magistrats de Colmar a bien entendu provoqué un véritable tremblement de terre dans la communauté scientifique. Celle-ci l'a clairement manifesté dès le lendemain, le 15 mai, lors du petit-déjeuner hebdomadaire conjoint des patrons des organismes de recherche et de la secrétaire d'État à l'Enseignement, Geneviève Fioraso. La rencontre a « *tourné au vinaigre* », note un participant. Et lorsque l'un d'eux a interrompu la secrétaire d'État en lui demandant « *si désormais toutes les recherches sur les innovations risquaient d'être détruites sans que les auteurs des saccages ne soient condamnés* », Geneviève Fioraso n'aurait pas su quoi répondre, relate Irène Inchauspé, journaliste à *L'Opinion*. On comprend son embarras : la compétence de la justice s'étend-elle vraiment à l'appréciation du travail d'une agence d'évaluation des risques ?

Incompétence évidente

En outre, la lecture de l'arrêt du 14 mai confirme l'incompétence évidente de la Cour d'appel de Colmar en la matière. Ainsi, les magistrats s'interrogent sur « *le risque de recombinaison des virus, dont celui produit par la plante trangénique* ». Grossière erreur, car la plante ne produit pas de virus. Cette formulation vaudrait un zéro pointé à un étudiant de biologie de terminale. En effet, le porte-greffe génétiquement modifié contient dans chacune de ses cellules des bouts de séquences du virus utilisé, mais en aucun cas le virus entier. Ensuite, la Cour s'interroge sur les risques de recombinaison et de propagation des transgènes par « *des insectes piqueurs ou suceurs* ». Sauf qu'un tel risque est inexistant. Là encore, le texte témoigne de l'incompétence des juges, visiblement pas très doués en matière d'entomologie. « *Comment peut-on prendre en compte l'argument de la propagation des transgènes par des insectes piqueurs ou suceurs dans un tel débat ? Depuis quand les insectes sont-ils capables de disséminer l'ADN de plantes avec des conséquences néfastes pour l'environnement et la santé humaine ?* » ironise Marc Fuchs, un virologue français qui travaille aujourd'hui au département des pathologies des plantes de l'Université Cornell (New York). Le chercheur connaît d'autant mieux le dossier qu'après avoir quitté l'Inra en 2004, il a mis en place une expérimentation sur une vigne transgénique résistante au court-noué, dont les essais – à l'abri des faucheurs – se sont déroulés en toute tranquillité sur plus de 5 hectares en Californie. Avec des résultats particulièrement prometteurs. « *L'un des objets de l'essai était d'évaluer certains des risques théoriques pour l'environnement. En exigeant que ces* ... suite page 8

La concentration dans le bio-business se poursuit

Alors que le rythme des conversions à l'agriculture biologique ralentit, Léa Nature, le groupe de Charles Kloboukoff, étend son contrôle sur la distribution des produits bio.

Le 20 mai dernier, le géant du bio Léa Nature a pris le contrôle total d'Ekibio, dont il détenait jusqu'alors 40% du capital. Désormais, le groupe de Charles Kloboukoff pèse donc plus de 200 millions d'euros et emploie près de 1000 personnes. Il devient ainsi l'un des leaders incontestés de la transformation des produits bio en France.

Grâce à cette nouvelle acquisition, Charles Kloboukoff souhaite proposer une alternative aux produits bio des multinationales et poursuivre la mise en place de filières agricoles bio «*solidaires françaises*». Sans pour autant se priver d'un développement à l'international! Car le patron de Léa Nature ne cache pas ses ambitions. À l'horizon 2020, son futur holding, baptisé Groupe Léa Biodiversité (et qui réunira Léa Nature et Ekibio) devrait atteindre les 350 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec une part à l'international de près de 10%, notamment vers l'Asie et le continent américain.

Comme de nombreux secteurs, celui de l'agriculture biologique poursuit donc sa concentration. Désormais, seuls trois géants (Biocoop, Distriborg et Léa Nature) se partagent près du quart du marché total du bio –cosmétiques compris– et environ la moitié du chiffre d'affaires consolidé des 110 sociétés qui adhèrent au syndicat du bio Synabio.

Il est vrai que Léa Nature, qui regroupe des marques telles que Jardin BiO', So Bio Étic, Floressance, Karéléa, Biovie, Lift'Argan, Natessance ou Secrets de Léa, ne connaît pas la crise. Avec une croissance continue oscillant entre 10 et 30% par an depuis dix ans, le groupe affiche une augmentation de son chiffre d'affaires de 11% pour 2013.

Bref, Charles Kloboukoff n'est pas vraiment un adepte de la décroissance! En tout cas, en ce qui concerne ses propres affaires. Car le discours n'est plus du tout le même lorsqu'il s'agit, par exemple, de l'Afrique. Selon lui, ce continent ne doit pas profiter du développement que l'on connaît en Occident. «*Le monde occidental qui a colonisé ce continent porte une grande responsabilité dans les dérives modernistes que rencontrent les peuples africains. Nous avons tout fait pour les couper de leurs racines et les éloigner d'une vie simple et authentique. Nous avons introduit des méthodes du*

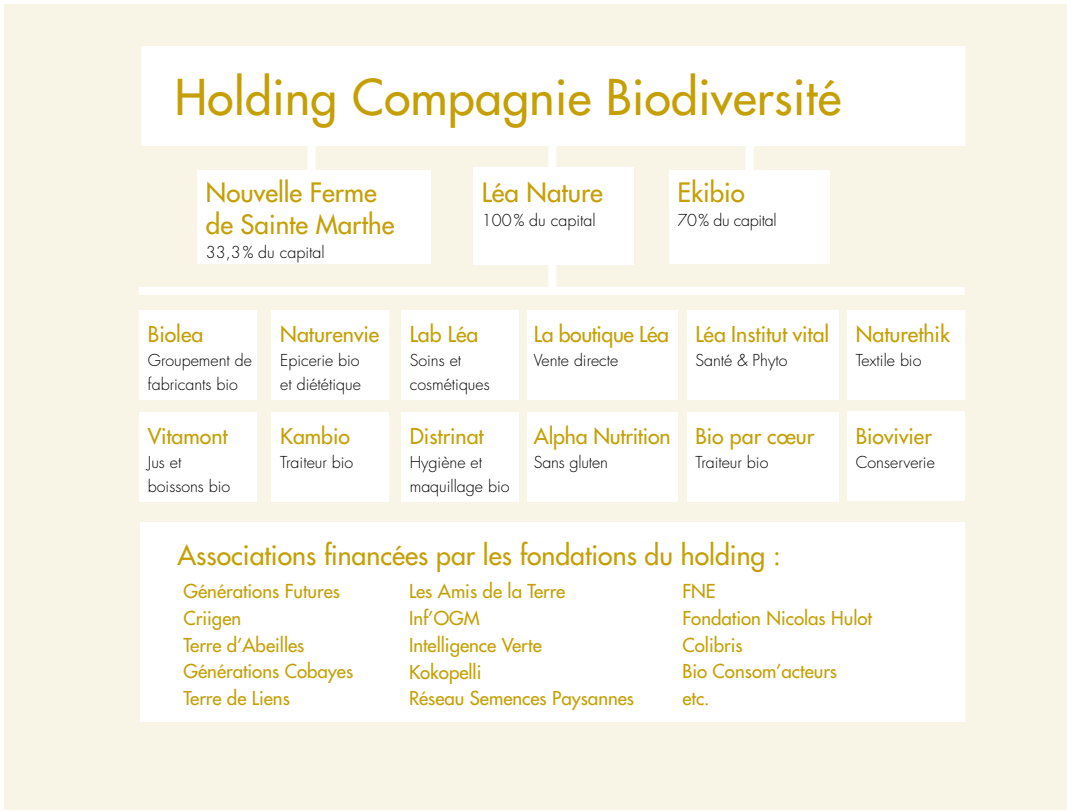

soi-disant développement qui ne sont pas les leurs, et ainsi suscité des tentations destructrices. L'Afrique aurait très bien pu se passer du consumérisme occidental !», estime le businessman, qui souligne qu'«*heureusement, beaucoup d'Africains vivent encore dans le détachement et la simplicité matérielle*». Autrement dit, dans la pauvreté et la misère.

Le marketing de la peur

En Europe, en Asie et en Amérique, Charles Kloboukoff ne vend pas «la simplicité matérielle». Il a plutôt choisi de jouer sur le marketing de la peur, bien conscient que celui-ci est à l'origine du boom du bio. «*Le 3 mars 2005, France 2 diffuse une émission Envoyé spécial sur les cosmétiques. C'était la première fois qu'un média grand public pointait du doigt les risques provoqués par certains ingrédients chimiques utilisés dans la cosmétique conventionnelle. Cela brisait l'omerta sur ce sujet. La mauvaise image des produits cosmétiques conventionnels s'est répandue comme une traînée de poudre. L'indignation et la perte de confiance chez le consommateur ont sérieusement affecté le marché des cosmétiques conventionnels. Et ce fut le début du boom de la cosmétique bio. Enfin, le marché décolle après des années de tâtonnements. Panique à bord chez nous, nous avions du mal à répondre à la demande*», se souvient le patron de Léa Nature.

Deux ans plus tard, en 2007, Charles Kloboukoff décide d'adhérer au club «1% for the planet», lancé dix ans auparavant aux États-Unis par Yvon Chouinard, le patron de la marque de vêtements Patagonia, et qui réunit des sociétés consacrant 1% de leur chiffre d'affaires au soutien d'ONG environnementales. Aujourd'hui, il en est le président.

Fidèle à cet engagement, son groupe a versé entre 2007 et 2012 près de 3 millions d'euros à de nombreuses associations environnementalistes. Et surtout à celles qui nourrissent un discours anxiogène sur la santé. C'est-à-dire qui participent à l'entretien d'un climat favorable à l'achat des produits bio de son groupe. Cela a été le cas avec la campagne de 2007 sur «la disparition des abeilles», portée par l'association Terre d'Abeilles, ou encore en 2012 avec la campagne de Générations Futures «Pesticides, nos enfants n'en ont pas besoin pour bien pousser».

> Le monde de Kloboukoff est aussi binaire que celui du Pr Séralini : d'un côté, la bonne recherche «indépendante», de l'autre, celle à la botte de l'industrie.

En parallèle, Charles Kloboukoff est un acteur clé dans la lutte contre les biotechnologies végétales. Ainsi, le très contesté militant anti-OGM de l'Université de Caen Gilles-Éric Séralini bénéficie de son soutien financier depuis 2007. En septembre 2012, alors que le Pr Séralini rend publique son étude censée démontrer un lien entre des tumeurs sur des rats et un maïs OGM, Charles Kloboukoff – qui fait partie des commanditaires de l'étude et a sponsorisé le film «Tous cobayes ?» de Jean-Paul Jaud, librement adapté des travaux du Pr Séralini – participe à sa campagne de promotion. Selon lui, cette étude, «*la plus longue et la plus détaillée au monde sur la toxicité d'un OGM et d'un herbicide*», vient «*de prouver que les OGM sont toxiques, et qu'ils entraînent*

une véritable dégradation de l'environnement, néfastes [sic] *à la santé de l'animal et donc de l'Homme*».

Le monde de Charles Kloboukoff est aussi binaire que celui du Pr Séralini : d'un côté, la bonne recherche «indépendante», et de l'autre, celle à la botte de l'industrie. Or, le patron de Léa Nature a clairement fait son choix : soutenir cette recherche «indépendante» pour «*démontrer les impacts négatifs et cachés sur la santé des effets des armes chimiques fabriquées par des puissants lobbies*».

Et en ce qui concerne le lobbying, Charles Kloboukoff s'y connaît ! Au printemps 2011, il a décidé de créer sa propre fondation, la Fondation Léa Nature-Jardin Bio, dont la liste des bénéficiaires est plutôt impressionnante. On y retrouve le gratin de la contestation anti-OGM et anti-pesticides, notamment le Criigen de Corinne Lepage, Générations Futures de François Veillerette, le Réseau Semences Paysannes de Guy Kastler, Inf'OGM, Bio Consom'acteurs, l'Appel de la Jeunesse et la Fédération des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR), qui réunit «*les paysans de la Confédération paysanne pour proposer un modèle agricole permettant à des paysans nombreux de vivre décemment de leur travail*». Cette véritable armée de militants œuvre de façon beaucoup plus efficace que n'importe quelle campagne publicitaire. Et pour un budget très raisonnable ! Interviewé en octobre 2013, Charles Kloboukoff le reconnaît volontiers : «*On peut dire qu'effectivement, les études de consommateurs que l'on a commanditées ces derniers mois ont fait apparaître chez les consommateurs de produits naturels et bio engagés une très grosse fidélité à notre marque*».

Traumatisme originel

Bref, tout semble réussir à ce talentueux chef d'entreprise, qui se définit comme un «entrepreneur engagé». Un engagement qui s'inscrit dans un parcours personnel très particulier.

«*J'ai eu la chance d'avoir bénéficié d'une éducation familiale respectueuse de la nature et adepte de la prévention et des alternatives naturelles aux médicaments. Ma famille a toujours défendu l'idée selon laquelle moins on prend de médicaments, mieux on se porte. Dans les placards de mes parents, on ne trouvait que des produits naturels, comme la gelée royale, le pollen du miel, la propolis, le citron ou le ginseng. De mon père magnétiseur, j'ai hérité d'une certitude : les vrais médicaments, ce sont nos aliments*», confie-t-il.

Malheureusement, cette enfance idyllique dans l'univers des alternatives naturelles aux médicaments s'interrompt brutalement lorsque le jeune Charles perd sa mère, âgée de seulement 33 ans.

«*Je me suis longtemps interrogé sur l'origine du décès de ma mère en novembre 1971. Elle avait développé une tumeur au cerveau. Enfant, je me suis demandé comment cela s'attrapait. J'ai ressenti cette mort comme une grande injustice. J'ai longtemps pensé que sa maladie avait été causée par son exposition à des produits nocifs*», relate le patron de Léa Nature, qui s'explique ce décès non pas par les pesticides, mais par les produits de coloration des cheveux : «*Ma mère changeait souvent de coloration de cheveux, or dans ces années-là, les produits de coloration contenaient des composants nocifs. J'ai grandi avec cette idée que les maladies n'arrivent jamais par hasard. Soit on est exposé à des éléments dangereux pour la santé, soit on somatise. Et aujourd'hui, je fais le parallèle avec notre exposition aux pesticides et à d'autres produits nocifs.*»

Profondément marqué par ce drame familial «*inexpliqué*», Charles Kloboukoff confie que «*c'est dans ce grand vide, cette injustice, que prend racine [son] engagement pour le respect du vivant et sa protection. Cela participe pleinement à [son] projet de militant révolté et pudique.*»

On comprend parfaitement un tel engagement. Sauf qu'à 33 ans, on n'attrape pas une tumeur du cerveau suite à une exposition environnementale ! «*Avant la quarantaine, les formes connues de tumeurs du cerveau sont primitives, conséquences d'une prédisposition génétique ou de virus (Sida)*», explique en effet le Dr Catherine Thillier-Gasc. Et à partir de la soixantaine, il s'agit d'abord et majoritairement de métastases secondaires à un autre cancer développé initialement hors du cerveau (cancer du sein, de la peau, du poumon, du rein), et ensuite de tumeurs primitives, nettement plus rares, et probablement plus en rapport avec des facteurs environnementaux comme l'utilisation d'anciens pesticides chez des agriculteurs applicateurs ou des ouvriers de l'industrie pétrochimique.

Face à cette épreuve, Charles Kloboukoff aurait pu mesurer toute la violence de la nature, qui frappe arbitrairement puisqu'elle ne connaît pas le concept de justice. Or, il effectue le parcours inverse, allant même jusqu'à la glorifier. «*Face à la beauté de la nature, j'ai la sensation alors de sortir de mon corps physique pour vagabonder au-dessus des choses.* […] *C'est là, peut-être, que j'accède à cette forme de sérénité et de plénitude où je peux recevoir des choses essentielles pour me guider une fois revenu dans mon corps*», témoigne-t-il.

Charles Kloboukoff aurait pu mesurer toute la violence de la nature, qui frappe arbitrairement puisqu'elle ne connaît pas le concept de justice. Or, il effectue le parcours inverse, allant même jusqu'à la glorifier.

Vingt ans après le décès de sa mère, Charles Kloboukoff se lance donc dans l'aventure du bio. Il crée ainsi le groupe Léa Nature, né de «*l'idée de proposer une alternative naturelle aux produits agrochimiques de santé, d'alimentation, de beauté et d'hygiène*». En 1995, il décide «*d'aller plus loin et de promouvoir une alimentation sans produits chimiques ou de synthèse. Puis, ce fut le tour de la cosmétique.*» «*Je suis convaincu que les produits vivants, qui se développent par eux-mêmes en puisant dans la nature les nutriments dont ils ont besoin, sont plus profitables à l'Homme que les produits sous perfusion d'intrants chimiques*», déclare l'homme d'affaires. Pour lui, «*ce qui nous manque le plus, c'est cette capacité à écouter la part d'irrationnel en nous.*». A-t-il tort ? Quoi qu'il en soit, sa conviction lui a bien réussi !

Sources :
– *Charles Kloboukoff, Itinéraire d'un entrepreneur engagé*, Zen Business, 2013.
– Le Parlement Entrepreneurs d'avenir 2013, 22 octobre 2013, www.youtube.com/watch?v=UPxQTCMDJOw

La lutte contre le charançon rouge s'organise enfin

Après plusieurs années de combat mené par l'association Sauvons nos palmiers (SNP), l'autorisation de mise sur le marché d'un produit de lutte contre le charançon rouge, un ravageur qui provoque depuis quelques années une hécatombe des palmiers dans de nombreuses communes du rivage méditerranéen, a été délivrée. Entretien avec Hervé Pietra, le président de la SNP.

Le 3 avril 2014, l'autorisation de mise sur le marché de l'émamectine-benzoate pour un usage en endothérapie a été accordée. Est-ce une bonne nouvelle ?

En effet, nous avons finalement réussi à persuader les pouvoirs publics que l'affaire était très sérieuse et qu'il s'agissait d'un exceptionnel enjeu représenté par la sauvegarde de notre patrimoine palmicole. Paradoxalement, malgré l'hystérie zéro phyto, nous avons été aidés par le sénateur Vert Joël Labbé, qui avait clairement prévu une dérogation pour les espèces invasives dans sa proposition de loi.

Mais cet aboutissement est également le fruit d'un effort porté conjointement par la quasi-totalité des professionnels du palmier, le syndicat horticole Uniphor et un certain nombre de chercheurs dont nous partagions les convictions. Ce succès ne doit toutefois pas dissimuler une triste réalité : la situation est beaucoup plus grave que ne l'admettent les pouvoirs publics, incapables de fournir les moindres statistiques. Il est vrai qu'effrayés par les coûts de la lutte obligatoire, les propriétaires particuliers ne font plus de déclarations d'infestation, ni d'ailleurs beaucoup d'entreprises, ce qui est encore plus inquiétant. Nous estimons que le Var a perdu plus de deux-tiers de ses *phoenix canariensis*, tandis que la plus grande confusion règne dans les Alpes-Maritimes, où la politique de lutte est contrôlée par un Comité de pilotage départemental qui a pourtant bénéficié d'importants fonds européens. Dans ce département, le taux d'infestation varie fortement selon les communes, mais il reste en général très préoccupant. Quel gâchis !

Depuis deux ans, l'association Sauvons nos palmiers (SNP) a pourtant défendu avec opiniâtreté deux points de vue parallèles. D'abord, elle a estimé que le dispositif existant depuis juillet 2010 était globalement satisfaisant, mais pas correctement mis en œuvre. Rappelons que celui-ci comporte deux stratégies distinctes, l'une bio avec 12 traitements par an dont 2 en phyto, l'autre classique avec 8 traitements par an. L'échec de cette double stratégie s'explique par une série de défaillances de différente nature (problèmes d'animation, de formation des professionnels, d'encadrement par les collectivités, et surtout incidence très forte de la main-d'œuvre). Pour répondre à ces contraintes, notre association, en liaison avec un groupe de professionnels, avait pourtant imaginé et promu un dispositif pérenne d'application économique des traitements. Environ 200 propriétaires de palmiers y ont participé. Ils ont démontré qu'avec ce dispositif, les palmiers pouvaient être sauvés. En effet, ils n'ont quasiment connu aucune perte depuis 24 mois. C'est pourquoi on peut raisonnablement affirmer que les collectivités en situation d'échec ne peuvent s'en prendre qu'à elles-mêmes.

Ensuite, la SNP a réalisé une mobilisation exemplaire, qui a effectivement permis l'autorisation de la mise sur le marché d'une nouvelle molécule à forte rémanence, qui sera utilisée dans le cadre de l'endothérapie. C'est-à-dire sous forme de micro-injections.

Désormais, comment envisagez-vous l'avenir ?

La publication de la version consolidée du texte du 20 juillet 2010, qui organise la lutte contre le charançon rouge, doit être l'occasion de remettre tout le monde au travail. L'administration française doit prendre à bras-le-corps de vastes chantiers totalement négligés (information des particuliers, action sur les propriétaires négligents et/ou impécunieux, gestion des déchets infectés, etc.). Or, dès juillet 2013, la Direction générale de l'alimentation a reconnu l'inefficacité des comités de pilotage départementaux, et annoncé la création de comités de pilotage régionaux sous l'autorité directe du préfet de région. Or, à ce jour, rien n'a été fait. Et surtout, nous craignons fortement que ces nouvelles structures ne soient en définitive confiées à ceux qui n'ont pas été capables de faire fonctionner les comités de pilotage départementaux.

Ensuite, il est indispensable que la firme propriétaire de la nouvelle molécule joue le jeu correctement. Or, nous avons été désagréablement surpris en voyant le coût des traitements, qui est de l'ordre de 200 à 300 euros HT par an et par sujet, alors que nous pensions raisonnable un prix plus proche des 100 euros. Certes, la firme nous explique que l'obtention de l'AMM lui aurait coûté 500 000 euros, avec un marché français considérablement plus réduit que son marché américain, où le coût des traitements est plutôt de l'ordre de 100 euros. Compte-tenu du poids de la main-d'œuvre pour les solutions alternatives, l'usage de l'endothérapie reste plus compétitif. Toutefois, nous pensons qu'une solution financièrement raisonnable pourrait être envisagée dans le cadre d'accords de groupe avec des collectivités, des groupements d'administrateurs de biens ou des associations de propriétaires. Sinon, nous risquons de nous retrouver dans une situation où trop de propriétaires s'affranchiront de la règlementation en réalisant eux-mêmes les travaux de prévention via l'achat à l'étranger, essentiellement de Confidor, moitié moins cher qu'en France. ●

Ségolène Royal tire à vue et se trompe de cible

Comme l'a révélé la presse le 15 mai dernier, une vingtaine d'élèves d'une école girondine se sont sentis mal après l'épandage de pesticides sur des vignes attenantes à leur établissement scolaire.

L'incident, qui s'était produit dix jours auparavant à l'école primaire de Villeneuve-de-Blaye, un petit village de 390 habitants, a fait l'objet d'une enquête administrative, diligentée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine (Draaf) et par l'Agence régionale de santé (ARS). Ces deux organismes ont constaté que « *les produits mis en œuvre le 5 mai étaient des produits autorisés, et régulièrement utilisés contre l'oïdium et le mildiou* », a indiqué à la presse la préfecture de la Gironde. Sans apporter plus de précision sur la nature des fongicides mis en cause, la préfecture laisse clairement entendre que ceux-ci auraient été utilisés dans des « *conditions inappropriées* ».

Une mesure bien hâtive

Quelques jours plus tard, Ségolène Royal, qui mène une véritable chasse aux phytos, a profité de l'occasion pour annoncer « *très prochainement* » une interdiction des épandages de produits phytosanitaires « *à moins de 200 mètres des écoles* ». La ministre de l'Environnement a-t-elle pris la mesure des conséquences d'une telle décision ? A-t-elle demandé à ses services combien d'hectares de cultures – en particulier de vignes classées, notamment dans le Bordelais mais aussi en Bourgogne ou en Alsace – seraient concernés par une interdiction aussi radicale ? Rien n'est moins sûr.

En revanche, il est certain qu'une telle interdiction n'empêchera pas de nouveaux incidents du type de celui de Villeneuve-de-Blaye. À moins, bien entendu, d'interdire également les produits phytos autorisés en agriculture biologique. Car ce qui s'est passé le 5 mai, et qu'aucun média n'a relayé, est particulièrement dérangeant… pour le petit lobby du bio !

Soufre et bouillie bordelaise

Comme de très nombreux établissements scolaires situés dans les campagnes, l'école de Villeneuve-de-Blaye est entourée de parcelles agricoles. En l'occurence, de quatre parcelles de vignes, dont deux ont été traitées ce jour-là : le Château Castel La Rose, co-géré par Catherine Vergès – par ailleurs maire du village –, et le Château Escalette, un vignoble conduit en viticulture biologique. Selon les premières indications de l'enquête, l'épandage responsable de l'incident serait bien un traitement fongique contre l'oïdium et le mildiou, à base de bouillie bordelaise et de soufre, effectué aux alentours de 13h30 sur la parcelle bio. En effet, l'orientation du vent, tout comme les symptômes décrits par les enfants (picotements oculaires et maux de gorge), confirment une intoxication à partir de soufre en provenance de cette parcelle. « *Ma fille sentait le sulfate à plein nez, je connais l'odeur* », confirme un parent qui travaille à la vigne depuis une vingtaine d'années. « *Elle a été malade pendant deux jours, pourtant elle a l'habitude d'être dans la vigne* », poursuit-il.

La réalité – celle que les pouvoirs publics refusent d'admettre –, c'est qu'il est impossible d'avoir un vignoble, même conduit en agriculture biologique, sans alléger la règlementation sur les épandages.

L'impasse de la règlementation

Pourquoi des agriculteurs professionnels soucieux de la qualité de leur production et de la santé des consommateurs prennent-ils le risque d'épandre des fongicides bio non seulement en pleine journée, mais également par temps venteux, très vraisemblablement bien au-delà des 19 km/h réglementaires ? La réponse est simple : ils n'ont pas d'autre alternative ! En effet, ces solutions « softs » ont un grave inconvénient : elles ne permettent pas de protéger la vigne dans la durée. C'est pourquoi les traitements bio contre l'oïdium se multiplient, au rythme d'un par semaine. Et pour compliquer le tout, la région du Bordelais connaît depuis plusieurs années un climat capricieux, qui réduit considérablement les périodes d'épandage possibles. En effet, lorsqu'il ne pleut pas, il est très rare que le vent tombe sous la barrière des 19 km/h. La réalité – celle que les pouvoirs publics refusent d'admettre –, c'est qu'il est impossible d'avoir un vignoble, même conduit en agriculture biologique, sans alléger la règlementation sur les épandages. C'est-à-dire exactement le contraire de ce que font nos responsables politiques depuis plusieurs années !

Or, plutôt que de dire la vérité, il a été convenu, lors d'une réunion qui s'est tenue entre responsables de l'administration et professionnels le vendredi 16 mai, de ne rien révéler sur l'origine bio de cet incident, l'objectif étant de calmer une situation devenue potentiellement explosive pour l'ensemble des vignobles français depuis que se multiplient les accusations contre les produits phytosanitaires. Cette hystérie collective a atteint un tel degré que l'institutrice, incapable de gérer l'incident, s'est retrouvée à l'hôpital pour malaise vagal, alors que les produits à l'origine des picotements et des maux de gorge étaient des produits naturels recommandés par les pouvoirs publics ! ●

… suite de la page 2 *mêmes données – notamment sur les insectes non cibles – soient incluses dans le dossier de demande d'autorisation, les juges montrent qu'ils n'ont rien compris à l'objet même de l'expérimentation*», déclare-t-il.

Enfin, en page 44 de l'arrêt, les magistrats mentionnent des «*organismes génétiquement implantés sur des porte-greffes*». Nouvelle erreur : les greffons ne sont pas transgéniques. Ce sont les porte-greffes qui ont été génétiquement modifiés.

On pourrait continuer la liste infernale des contre-vérités contenues dans l'argumentation pseudo-scientifique de l'arrêt… Sans aucun doute, le débat scientifique dépasse le niveau de connaissances de Monsieur le Juge, qui aurait mieux fait d'auditionner de vrais experts plutôt que de se fier aveuglément aux propos des Faucheurs et de leurs soutiens.

Or, il ne l'a pas fait, préférant se lancer dans la «science citoyenne». C'est-à-dire rédiger un arrêt à partir du seul mémoire de Maître Tumerelle et de l'audition des témoins cités par les prévenus, à savoir Pierre-Henri Gouyon, Claude Bourguignon, Patrick de Kochko et Christian Vélot. Dès le jugement rendu, ce dernier n'a d'ailleurs pas caché sa joie. «*C'est exceptionnel, c'est la première fois qu'on est relaxés en appel. La Cour nous a apparemment vraiment entendus*», s'est-il exclamé. Il a parfaitement raison. Car contrairement au premier procès, ni le procureur, ni le juge n'ont pris la peine d'auditionner les responsables en charge de l'expérimentation. Exit tout débat contradictoire ! Ce qui était précisément le souhait de l'avocat des Faucheurs, dont la stratégie a fonctionné à merveille.

Avocate spécialisée dans les questions juridiques concernant les biotechnologies végétales, Maï Le Prat explique que «*les Faucheurs avaient fait appel du jugement de Colmar à la fois sur la peine et sur les intérêts civils – c'est-à-dire sur les 57000 euros qu'ils avaient été condamnés à verser à l'Inra pour réparer, notamment, le préjudice scientifique subi. L'Inra qui, en tant que partie civile, ne peut faire appel que sur les dommages et intérêts, a formé un appel incident et non pas un appel principal. Cela signifie qu'elle a subordonné son appel à celui des Faucheurs. Probablement conscients du fait que le montant des dommages et intérêts pouvait être alourdi en appel et qu'il serait plus facile de convaincre la Cour de leur non culpabilité sans la présence de l'Inra et de ses témoins, les Faucheurs se sont désistés de leur appel sur les intérêts civils. Ce qui a permis d'exclure l'Inra du procès d'appel. Le Parquet Général n'a manifestement pas comblé l'absence de l'Inra puisque seuls les témoins et avocats des Faucheurs ont pu exposer leur point de vue à l'audience.*»

En clair, il s'agissait d'écarter à tout prix l'Inra du procès afin de diminuer le risque d'une confrontation avec des responsables capables d'apporter les bonnes réponses à la Cour.

L'idéologie postmoderne et les juges

«*La science "normale" – celle qui anime les experts du HCB et les biologistes de l'Inra de Colmar – avait été suivie en première instance. Le jugement du procès de Colmar résulte en revanche de l'idéologie postmoderne qui considère la science comme une opinion comme une autre, pouvant être contredite par n'importe quelle opinion*», résume Marcel Kuntz, directeur de recherche au CNRS de Grenoble. «*Sans vouloir faire injure aux biologistes de l'Inra de Colmar, dont la technologie utilisée a été développée il y a plus de 25 ans, l'essai s'était surtout distingué par son caractère dit participatif sous la forme d'un "modèle pilote de concertation avec la société civile"*», ajoute-t-il. Le paradoxe, c'est que le procès de Colmar signe le fiasco de cette sociologie post-moderniste dont l'expérimentation de l'Inra se voulait précisément le modèle…

> Il s'agissait d'écarter à tout prix l'Inra du procès afin de diminuer le risque d'une confrontation avec des responsables capables d'apporter les bonnes réponses à la Cour.

Juste avant d'être guillotiné, le 8 mai 1794, Antoine Lavoisier avait demandé un sursis pour pouvoir achever une expérience. Le président du tribunal révolutionnaire, Jean-Baptiste Coffinhal, lui aurait rétorqué : «*La République n'a pas besoin de savants ni de chimistes*». Tout comme Bernard Meyer, Jean-Baptiste Coffinhal faisait déjà de la science citoyenne… ●

Abonnement

Amos Prospective
2, bis rue Dupont de l'Eure
75020 Paris

nom _____

prénom _____

société _____

adresse _____

code postal _____

ville _____

téléphone _____

e-mail _____

☐ Individuel (12 numéros).
individuel : 75€
+ de 25 salariés : 150€

☐ Groupe.
Je souscris _____ abonnements.
5-20 abonnements : 50€ l'unité.
> 20 abonnements : 35€ l'unité).

☐ Je désire également recevoir la version électronique.

☐ Je verse la somme de _____ €
(justificatif envoyé en retour)

Direction de la publication & mise en page Gil Rivière-Wekstein | Secrétariat de rédaction Valérie Rivière-Wekstein | Design graphique Gersende Hurpy | Pré-presse Patrick Le Hir | Impression Ouest Imprimerie | Dépôt légal à parution | ISSN 1638-8410 | © Amos Prospective